

## 25 ANS D'ACTION COMMUNE DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITES LOCALES AU SERVICE DE L'INSERTION DES JEUNES

*Rétrospective année par année des évènements et des politiques nationales qui ont marqué le développement du réseau.*

**1981** Dans le rapport qu'il remet au Premier ministre, Bertrand Schwartz souligne que la "remise en jeu économique et sociale des jeunes" ne pourra se faire sans une vaste collaboration de l'ensemble des forces sociales et la participation des jeunes eux-mêmes. Le rapport préconise une politique d'ensemble concernant la qualification des jeunes, le développement de l'alternance et du tutorat en entreprise et la mobilisation de toutes les ressources pour offrir des réponses adaptées dans tous les domaines : formation et emploi, loisirs, santé, logement, culture. Il propose la création de missions locales sous la forme d'une équipe pluri-disciplinaire et chargée d'être le pivot d'un dispositif d'animation au plus près des jeunes, de coordonner les efforts et d'appliquer le principe de la "discrimination positive".

**1982** Le Président de la République, prend, par ordonnance une série de mesures destinées à assurer une qualification professionnelle aux jeunes sortis de scolarité en difficulté, et à faciliter leur insertion sociale. 850 permanences d'information et d'orientation (PAIO) sont créées afin d'orienter les jeunes de 16 à 18 ans vers les stages d'insertion. Les missions locales sont mises en place, dans un premier temps à titre expérimental, pour apporter aux jeunes de 16 à 25 ans, une aide plus étendue, dépassant l'orientation professionnelle, leur permettant d'élaborer un projet d'insertion social et professionnel, et de le mettre en oeuvre dans tous les aspects de la vie quotidienne. La circulaire du 9 avril 1982 prévoit que les missions locales sont constituées sous forme d'association, présidées par un élu et réunissant dans leurs instances, l'ensemble des partenaires de l'insertion : élus, administrations, partenaires économiques et sociaux et associations. 61 missions locales sont créées, dans les territoires où l'on trouve le plus de jeunes sans formation ni qualification.

**1983** 82 missions locales ont déjà été agréées, lorsque la Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes en difficulté est mise en place par décret du 21 octobre. Dirigée par Bertrand Schwartz, elle est chargée d'animer le réseau des missions locales ainsi qu'une cellule interministérielle de coordination du programme de formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

**1984** 15 nouvelles missions locales sont créées, pour l'essentiel dans des pôles de conversion. Bertrand Schwartz lance l'opération "Nouvelles qualifications" qui va mobiliser pendant quatre ans, 300 entreprises et 70 organismes de formation.

**1985** En avril Bertrand Schwartz présente le premier bilan de l'action des missions locales lors d'une réunion nationale des présidents, en présence du Premier ministre Laurent Fabius. En juin, les rencontres nationales de la Villette sont une première dans l'histoire du réseau. 5000 personnes assistent à cet évènement qui accueille de nombreuses personnalités. Bertrand Schwartz passe le flambeau à Yves Robineau, son adjoint. Les PAIO accueillent les jeunes jusqu'à 25 ans. Le cap des 100 missions locales est franchi.

**1986** En août, le gouvernement met en place un plan d'urgence pour l'emploi, mobilise le réseau pour mener une action en direction des jeunes déjà sur le marché de

l'emploi et demande aux missions locales de poursuivre leur activité à caractère social, dans les domaines de la santé et du logement notamment. Daniel Riché succède à Yves Robineau à la tête de la DIIJ.

**1987** Les services de l'État confirment leur participation à la vie du réseau et rappellent l'importance du rôle de coordination qu'il effectue. C'est le cas dans le cadre du programme "Chômeurs longue durée" de l'ANPE et du dispositif d'insertion mis en place dans l'Éducation nationale. A l'occasion d'une visite à la mission locale de Troyes, le Premier ministre Jacques Chirac salue l'efficacité du travail accompli auprès des jeunes en situation difficile.

**1988** Le gouvernement annonce son intention de développer les missions locales et confie à Bernard Hastoy le soin d'animer un groupe de travail composé de neuf présidents de missions locales et de représentants d'une douzaine de ministères et de secrétariats d'État. Les 105 missions locales sont en contact avec 173 000 jeunes.

**1989** Le rapport Hastoy traduit l'évaluation de six années d'activité du réseau et préconise l'émergence de politiques locales d'insertion, ainsi que le renforcement du caractère pluri-institutionnel des missions locales. Pierre-Jean Andrieu, est nommé délégué. Le Crédit Formation Individualisé (CFI) est créé afin d'offrir aux jeunes une seconde chance d'accéder à la qualification, l'État en confie le pilotage aux missions locales. La loi du 19 décembre favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle donne une base législative à l'action des missions locales. Elle institue auprès du Premier ministre, le Conseil national des missions locales (CNML) qui réunit les représentants des ministres concernés et des élus locaux. Cette instance de concertation est chargée de développer une politique d'animation et d'évaluation du réseau. 48 nouvelles missions locales sont créées ; le cap de 150 est dépassé.

**1990** En mai, ont lieu les Assises nationales des missions locales à Auxerre en présence du Président de la République François Mitterrand. La charte des missions locales intitulée "Construire ensemble une place pour tous les jeunes" est adoptée le 12 décembre par le CNML, installé par Michel Rocard Premier ministre, sous la présidence de Michel Berson. Le logiciel Parcours est développé au sein du réseau pour suivre le programme CFI. L'Association nationale des directeurs de missions locales (ANDML) est créée. Le réseau compte 183 missions locales. L'ensemble du dispositif, PAIO compris, accueille 502 000 jeunes.

**1991** Les Carrefours pour l'emploi et la formation des jeunes sont mis en place. Ils renforcent la collaboration entre le réseau des missions locales et des PAIO, celui des agences locales pour l'emploi et, plus largement du service public de l'emploi. Un protocole d'accord entre la DIIJ et le secrétariat d'État aux droits des femmes et à la vie quotidienne est mis en œuvre dans les régions afin d'élaborer de nouvelles réponses aux besoins des jeunes femmes accompagnées dans le réseau.

**1992** Un nouveau protocole d'accord est signé avec les services du ministère de la Justice. Pour compléter le Crédit Formation Individualisé, le gouvernement crée un Programme intensif de préparation active à la qualification et à l'emploi (PAQUE). Le Premier ministre, en accord avec le CNML, propose la négociation de contrats de progrès avec les collectivités locales concernant l'activité du réseau, qui comprend 227 missions locales et 460 PAIO. Les programmes d'animation débutent dans cinq régions.

**1993** Michel Théry devient délégué. Michel Berson passe le relais à Robert Galley à la présidence du CNML lors de sa réunion en juillet. En septembre le Conseil organise sa première rencontre nationale : à l'Assemblée nationale les élus locaux confrontent leurs expériences de terrain avec des chercheurs et des experts. Pour mettre en relation les jeunes avec le monde de l'entreprise, les réseaux de parrainage sont expérimentés par les missions locales dans cinq régions. En décembre, le Parlement adopte la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle qui met en œuvre la décentralisation de la formation professionnelle des jeunes et renforce les relations de travail

entre l'ANPE et le réseau des missions locales. Celui-ci est en contact avec 905 000 jeunes dont 443 000 en premier accueil.

**1994** Les "espaces jeunes" sont créés, nouveau cadre de coopération entre les missions locales, L'ANPE et les conseils régionaux en matière d'emploi et de formation. Les conventions de délégation de compétence pour la formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans se mettent en oeuvre dans les régions. Roland Moreau devient délégué. L'État renforce le rôle de la DIJ, à la fois dans son caractère interministériel et dans sa fonction d'animation et de gestion du réseau. Le CNML met en place des groupes de travail concernant le fonctionnement du réseau, l'insertion professionnelle en entreprise et l'accompagnement à l'insertion sociale. La version 2 du logiciel Parcours devient l'outil d'aide à la gestion des parcours de qualification et d'insertion sociale des jeunes.

**1995** L'aménagement du réseau se poursuit au rythme de vingt nouvelles missions locales par an. Une réunion nationale des présidents et des directeurs de missions locales a lieu en janvier à La Plaine Saint-Denis à l'initiative du CNML. Une nouvelle convention avec le ministère de la Défense se met en oeuvre : une centaine d'appelés du contingent sont mis à disposition du réseau.

**1996** Cinq ministres signent l'accord-cadre pour le réseau public de l'insertion des jeunes qui institue le rapprochement avec le réseau d'information jeunesse et les centres d'information et d'orientation. Cet accord, souhaité par le gouvernement d'Alain Juppé, va permettre l'impulsion de nombreuses initiatives des missions locales, pour mieux prendre en charge les jeunes sans qualification dès leur sortie du système éducatif. Le réseau compte 272 missions locales et 391 PAIO et accueille plus d'un million de jeunes par an.

**1997** En janvier, Le Président de la République Jacques Chirac inaugure à Boulogne une des premières missions locales à mettre Internet à la disposition des jeunes. Le CNML est consulté sur deux textes importants : la loi relative au renforcement de la cohésion sociale en mars et la loi relative au développement d'activités pour les jeunes en octobre. En février, Hervé Sérieyx est nommé à la tête de la DIJ et lance les "Carrefours d'action de progrès". Ces rencontres régionales vont permettre le partage des démarches innovantes conduites par les missions locales. Le service national est réformé, les journées d'appel à la préparation à la défense sont instituées et permettront, les années suivantes, l'orientation de tous les jeunes en difficulté vers les missions locales et les missions générales d'insertion de l'Éducation nationale.

**1998** Alors que le réseau s'investit dans le programme nouveaux services - emplois jeunes, la loi de lutte contre les exclusions crée le programme TRACE. Les missions locales sont désignées comme pilotes et principaux opérateurs de ce programme d'accompagnement personnalisé et renforcé pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Michel Destot succède à Robert Galley à la présidence du CNML et Hubert Peurichard est nommé délégué. L'Association nationale des missions locales est créée pour regrouper les employeurs des missions locales et PAIO, elle deviendra syndicat en 2000. Le premier numéro de Vite DIJ sort en décembre.

**1999** Le CNML organise une conférence nationale des présidents. Parmi les sujets à l'ordre du jour, la convention collective, la place du réseau dans les contrats de plan État-Région et une nouvelle charte des missions locales. Les programmes d'animation régionale sont mis en oeuvre dans une vingtaine de régions. La refonte du logiciel Parcours est engagée pour permettre la création d'un véritable système d'information national du réseau. A Lille, 1200 jeunes participent aux rencontres nationales nouveaux services-emplois jeunes. 42 000 jeunes sont accompagnés dans le programme TRACE.

**2000** Lors des Assises nationales du 20 avril, le Protocole 2000 est signé entre le président du CNML, la ministre de l'emploi et Jean-Pierre Raffarin, président de l'Association des régions de France, en présence de Lionel Jospin, Premier ministre. Ce nouveau pacte engage l'État et les collectivités territoriales sur les missions de service public du

réseau. Le CNML renouvelle sa composition, renforce la place des présidents et engage un nouveau programme de travail concernant la déclinaison du Protocole 2000 dans les régions, la dernière étape d'aménagement du réseau, son évaluation et son financement.

**2001** La convention collective nationale des missions locales et PAIO est signée le 21 février par les partenaires sociaux (syndicat employeur, CFE-CGC, CGT, CGT-FO et CFDT). Elle offre pour les 7000 salariés du réseau un cadre attendu de conditions d'emploi et de travail ainsi qu'un système de classification basé sur les compétences. Une convention nationale est signée avec l'ANPE pour la mise en œuvre du programme d'action personnalisé. Les missions locales deviennent partenaires des agences locales pour l'emploi pour la mise en œuvre de ce programme.

**2002** Le programme TRACE qui a concerné 150 000 jeunes depuis sa création, est renforcé avec le second programme de prévention et de lutte contre l'exclusion : 120 000 jeunes vont en bénéficier cette année. Une bourse d'accès à l'emploi est créée afin de leur garantir un minimum de ressources mensuelles. En janvier les missions locales fêtent leur vingtième anniversaire lors de la rencontre nationale de Grenoble qui accueille 200 jeunes du programme TRACE. Le réseau compte 381 missions locales et 180 PAIO.

**2003** Un nouveau Conseil, présidé par Françoise de Veyrinas est installé. Outre des présidents de missions locales et des ministères, il comprend désormais des représentants des régions, des départements et des communes. Un secrétariat général du Conseil national des missions locales est créé, il reprend une partie des missions auparavant assurées par la DIJ qui est supprimée. Jean Tulet devient secrétaire général du CNML.

**2004** Pour la première fois dans l'histoire des missions locales, un secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes est nommé. Jean-Jacques Giannesini devient secrétaire général du CNML. Le Conseil, consulté par nouveau ministre Laurent Hénart propose des amendements au projet de loi relatif aux responsabilités locales qui prévoit le transfert de l'organisation, de l'animation et des financements de l'État vers les régions. La loi de programmation de cohésion sociale renforce le soutien de l'État aux missions locales et confie au réseau la mise en œuvre d'un nouveau programme d'accompagnement des jeunes vers l'emploi : 800 000 seront concernés dans les cinq ans. Avec l'inscription des missions locales dans le code du travail comme organismes concourant au service public de l'emploi, leur rôle est désormais officiellement reconnu dans les politiques de l'emploi.

**2005** Parcours 3 de vient le nouveau système d'information des missions locales. Utilisant les technologies de l'Internet, il est déployé dans les 400 missions locales et les 110 PAIO. Les 9 et 10 mai, la 8<sup>e</sup> rencontre nationale réuni à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris, le réseau autour de la mise en œuvre du nouveau programme d'accompagnement des jeunes vers l'emploi. A cette occasion le nouveau Protocole 2005 est signé entre l'Etat, le CNML, l'Association des régions de France, l'Association des maires de France et l'Assemblée des départements de France. Les 404 missions locales et 100 PAIO accueillent 1,15 million de jeunes.

**2006** Un nouveau décret élargit la composition du CNML et précise ses missions dans le cadre de ses compétences définies par le code du travail. Pour permettre l'accès à la vie en entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en ZUS et bénéficiaires du nouveau contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), le Conseil signe le 13 juin, en présence du ministre de l'emploi, un partenariat avec dix grandes entreprises. 310 000 jeunes ont bénéficié d'un CIVIS pour leur accompagnement vers l'emploi.

(source : Vite DiiJ n°39 juillet 2002, actualisé - Yves Auton, chargé de communication au CNML)

